

L'érosion du pouvoir de l'État 1974-2012

Document 1 : Gaston Defferre et les lois de décentralisation

Dans tous les pays démocratiques, il a été fait droit au besoin de concertation, d'association, de participation au travail [...]. Partout, pour y parvenir, la décentralisation est devenue la règle de vie [...]. Les responsables politiques qui tenaient les leviers de commande ont maintenu en tutelle les Français et leurs élus locaux [...], les traitant comme des mineurs soumis aux décisions d'une classe politique et d'une administration de plus en plus centralisée, de plus en plus technocratique. Ce type de centralisation [...] a engendré une administration et une réglementation étatiques, tatillonnes, bureaucratiques, un dirigisme étouffant pour les élus et pour les entreprises. [...] Le gouvernement, constitué par François Mitterrand, avec Pierre Mauroy comme Premier ministre, a confiance dans les Français, dans leur capacité de choisir leurs élus, des élus majeurs, responsables, des élus libres d'agir, sans tous ces contrôles a priori, sans que leurs décisions ne soient remises en cause, retardées, déformées par des fonctionnaires ou des ministres lointains, qui connaissent mal leurs problèmes et que rien n'habilite à décider à la place des élus locaux, départementaux ou régionaux.

Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur, à l'Assemblée nationale, 27 juillet 1981

Document 2 : L'État entre les régions et l'Europe

Le président Mitterrand défend ici le traité de Maastricht sur l'Union européenne (1992), sur lequel les Français sont appelés à se prononcer par référendum.

L'un de mes premiers objectifs dès 1981 a été de faire voter les lois de décentralisation, la plus importante réforme de ce type depuis 200 ans. S'il y a aujourd'hui des élections pour les assemblées régionales et si les présidents de conseils généraux disposent de vastes, de vrais pouvoirs, c'est grâce à cette décentralisation. La droite, à l'époque, a massivement voté contre. Elle était et reste, au fond, dirigiste.

Bien entendu, aujourd'hui, alors qu'elle vient de remporter vingt des vingt-deux présidences régionales métropolitaines et les trois quarts des présidences départementales, elle ne tient plus le même raisonnement. Moi, je ne change pas d'opinion. En prenant cette initiative, le gouvernement de Pierre Mauroy, avec Gaston Defferre, a créé les contre-pouvoirs indispensables à notre démocratie trop axée sur Paris et l'administration d'État. Si ces contre-pouvoirs s'affirment en prenant leurs distances avec le gouvernement, je le regrette mais je ne m'en plains pas.

Que davantage d'oxygène circule dans les rouages de la nation est en soi excellent. Et puisque vous me parlez de technocratie, j'attends de ces contre-pouvoirs régionaux et départementaux qu'ils nous aident à la contenir dans de justes bornes. Ce progrès sera-t-il annihilé par la technocratie européenne ? J'espère que non. Je suis disposé à lutter [...] pour empêcher que cela se produise.

François Mitterrand, entretien avec Caroline Fontaine publié dans *Paris Match* n° 2242, 7 mai 1992

Document 3 : La révision constitutionnelle (mars 2003)

Art. 1. La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. [...] Son organisation est décentralisée.

Art. 72. Les collectivités territoriales ont vocation à exercer l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon. [...] Sauf lorsque sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti, les collectivités territoriales [...] peuvent, lorsque, selon le cas, la loi ou le règlement l'a prévu, déroger, à titre expérimental, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences.

Art. 72-1. La loi fixe les conditions dans lesquelles les électeurs de chaque collectivité territoriale peuvent, par l'exercice du droit de pétition, demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de cette collectivité d'une question relevant de sa compétence. Dans les conditions prévues par la loi organique, les projets de délibération ou d'acte relevant de la compétence d'une collectivité



territoriale peuvent, à son initiative, être soumis, par la voie du référendum, à la décision des électeurs de cette collectivité.

Art. 72-2. [...] Tout transfert de compétences entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice. Toute création ou extension de compétences ayant pour conséquence d'augmenter les dépenses des collectivités territoriales est accompagnée de ressources déterminées par la loi.

Constitution de la Ve République

Document 4 : Une nouvelle forme de cohabitation

En donnant à 20 des 22 régions de métropole une majorité de gauche, les Français ne se sont pas contentés de manifester leur mécontentement à l'égard du gouvernement. Ils ont aussi, sans le savoir, ouvert un nouveau chapitre dans la vie tumultueuse des institutions de la République : la cohabitation État-régions. Une *terra incognita* pour les protagonistes que cette coexistence qui verra se confronter un pouvoir central à droite et une France des régions presque tout acquise à la gauche. [...]

Dans ce deuxième mandat de Jacques Chirac, il y aura bien un avant et un après 28 mars 2004¹. De sa capacité à gérer ce contre-pouvoir, que les régions conduites par la gauche vont lui opposer, dépend le cours des trois dernières années de son mandat. [...] Saura-t-il saisir l'opportunité de cette nouvelle donne entre un pouvoir central affaibli et des régions, à gauche, bientôt renforcées par les nouvelles compétences pour aider à débarrasser la France de ses vieux habits jacobins ? Il n'est pas sûr qu'il le sache lui-même.

Jean-Christophe Giesbert, La Dépêche du Midi, 5 avril 2004.

1. Date du second tour des élections régionales de 2004

